

Pour en savoir plus ...

→ Abaissement de la VLEP

Depuis le 1er juillet 2015, la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) est de 10 fibres d'amiante par litre d'air inhalé sur huit heures de travail, contre 100 fibres par litre auparavant, selon le décret du 4 mai 2012.

→ Liens utiles

- www.preventionbtp.fr
- www.amiante.inrs.fr
- <http://www.inrs.fr/risques/amiante/ce-qu-il-faut-retenir.html>

→ Quelques publications



Prévention du risque amiante

Rôle et responsabilités du donneur d'ordre

<http://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Prevention-du-risque-amiante-Role-et-responsabilites-du-donneur-d-ordre>

Décrypter un rapport d'essai de mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206172>



Amiante – Protection des travailleurs

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/amiante-protection-travailleurs.pdf>

Réparation et entretien des poids lourds
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206173>



Logo issu de la campagne INRS - OPPBTP

Même si celle-ci est interdite depuis 1997, de nombreux bâtiments contiennent encore de l'amiante. Les professionnels du bâtiment, de par leur activité, sont donc tous potentiellement exposés à l'amiante lors des travaux de rénovation.

Vous trouverez dans cette brochure quelques informations pour mieux la connaître.



Présentation

→ Qu'est-ce que l'amiante ?

L'amiante est une fibre minérale naturelle massivement utilisée pendant plus d'un siècle pour ses propriétés de résistance mécanique et au feu associées à un faible coût.

L'amiante était utilisée dans de nombreux matériaux:

- Des plaques ondulées,
- des conduites ou canalisations en amiante-ciment,
- des dalles ou revêtements en matière plastique,
- des faux-plafonds,
- des mortiers, colles, enduits, mastics, peintures, bitumes,
- des calorifugeages et flocages



→ Quels sont les effets sur l'organisme ?



De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, les fibres d'amiante se déposent au fond des poumons. Elles peuvent alors provoquer à plus ou moins longue échéance diverses maladies telles que :

- L'asbestose: qui entraîne une transformation fibreuse des poumons et se traduit par une insuffisance respiratoire
- Le cancer broncho-pulmonaire
- Le mésothéliome ou cancer de la plèvre (enveloppe des poumons)

Aussi, associé au tabagisme, le risque de cancer du poumon est multiplié.



Ces maladies peuvent faire l'objet d'une reconnaissance au titre des maladies professionnelles (tableau du régime général n°30)

Moyens de prévention

→ Des formations adaptées

Type de personnel	Tx de retrait ou encapsulage			Tx sur matériaux amiantés	
	Sous-section 3*			Sous-section 4	
	Formation préalable	Formation de 1 ^{er} recyclage**	Formation de recyclage***	Formation préalable	Formation de recyclage***
Encadrement technique	10 jrs	2 jrs	2 jrs	5 jrs	1 jr
Encadrement de chantier	10 jrs	2 jrs	2 jrs	5 jrs	1 jr
Opérateur de chantier	5 jrs	2 jrs	2 jrs	2 jrs	1 jr
Cumul de fonctions	Formation correspondante au plus haut niveau de responsabilité			5 jrs****	1 jr

* Dans un organisme de formation certifié ou en cours de certification

** A réaliser 6 mois après la formation préalable

*** A réaliser au plus tard 3 ans après la formation de recyclage précédente

**** Possibilité de séquencer en 3 + 2 jrs

→ Quelques protections collectives

- Demander systématiquement un diagnostic amiante avant travaux
- Prévoir une zone d'accès et de décontamination
- Démonter sans casse les éléments contenant de l'amiante
- Limiter la dispersion de fibres: travail à l'humide
- Utiliser des outils manuels ou à vitesse lente et munis
- 'aspiration à filtre absolu



→ Des protections individuelles

Le port d'EPI est primordial et dépend de la nature des travaux à effectuer. Le choix s'effectue selon certains critères comme le niveau d'empoussièrement.

Respecter la réglementation en vigueur (Cf. article R4412-110 du Code du Travail et article 3 de l'arrêté du 7 mars 2013)